



Journée 22



SAISON 2023/2024

OL / OGC NICE

GROUPAMA STADIUM

VENDREDI 16 FÉVRIER 2024 - 21:00

SALMON HUGO

JEAN HUGUES

N Client: 167899

L'accès au stade est autorisé jusqu'à la 60ème minute

PORTE	BLOC	RANG	PLACE
J	417	7	182

14/02/2024 08:56:39

PLEIN TARIF

Uber Eats

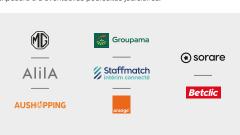
Profitez des frais de livraison offert avec O Uber One. 1 mois d'essai gratuit!

*Conditions sur http://t.uber.com/uberoneFR

Ce billet est unique, nominatif et peut donc faire l'objet d'un rapprochement d'identité. Si un second exemplaire se présente au contrôle d'accès, son possesseur se verra refuser l'accès au stade et s'exposera à d'éventuelles poursuites judiciaires.





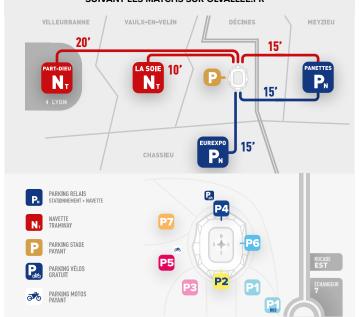


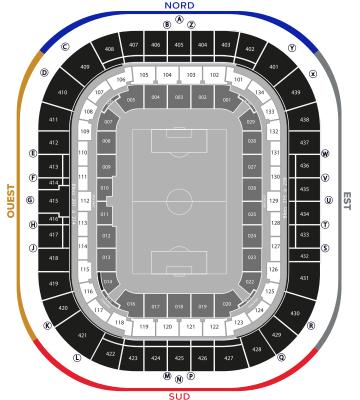
ID BILLET: 129803100331

N° COMMANDE: 557271

ACCÉDER AU GROUPAMA STADIUM C'EST FACILE!

Pensez à vous munir d'un billet accessibilité sur billetterie.ol.fr NOUS VOUS INVITONS À VÉRIFIER LES HORAIRES ET ACTIVATIONS SUIVANT LES MATCHS SUR OLVALLÉE.FR





> DÉROULÉ JOUR DE MATCH

H - 2.30 H - 1.30

H - 45mn

H - 15mn

OUVERTURE DU PARVIS

OUVERTURE DU STADE

DÉBUT D'ÉCHAUFFEMENT COMPOSITION

HYMNE ET

> BIEN PRÉVOIR VOTRE ARRIVÉE AU STADE











CONSIGNE 2€ **AUX RAMPES DU STADE**

Taille max. sacs: 30x20x10 cm



TÉLÉCHARGEZ L'APP OL VALLÉE ET ACCÉDEZ À TOUTES LES INFOS MATCHS ET SERVICES DU STADE EN UN CLIC!

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

TOUTE SORTIE DU STADE EST CONSIDÉRÉE COMME DÉFINITIVE.

L'acquisition et/ou la détention de ce billet emporte l'adhésion au règlement intérieur du stade affiché aux entrées du stade ainsi qu'aux conditions générales de vente accessibles sur le site Internet de l'OL (www.ol.fr) et à la billetterie OL Store. Les mineurs non accompagnés ne sont pas autorisés à entrer dans le stade. Le Détenteur du Titre d'accès s'engage à respecter l'ensemble des normes et mesures sanitaires en vigueur édictées par les autorités administratives et/ou le Club. Toute personne qui ne se conformerait pas à ce règlement intérieur ou aux conditions générales de vente ou à ces mesures sanitaires pourra se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Ce billet ne peut être repris, ni échangé, ni revendu sous peine de poursuites judiciaires et de sanctions pénales (article 313-6-2 du Code Pénal). Le public est informé que toute personne présente dans le stade qui se rend coupable de l'une des infractions définies aux articles L. 332-3 à L. 332-16 du Code du Sport encourt des peines d'amende et d'emprisonnement ainsi qu'une peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords d'un stade. Sont punis: d'une peine d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende, l'intrusion sur l'aire de jeu (article L 332-10 du code du sport); d'une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende, les jets de projectiles (article L.332-9 alinéa 1 du code du sport); d'une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, également passible du paiement d'une amende forfaitaire délictuelle d'un montant de 500 euros, l'introduction, la détention et l'usage d'engins pyrotechniques (article L 332-8-alinéa 1 du code du sport). L'ensemble de ces délits fait également encourir à leur auteur une interdiction de stade pour une durée de 5 ans. Toute personne assistant à une rencontre de l'Olympique Lyonnais au stade consent à l'Olympique Lyonnais, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support en relation avec la manifestation et/ou la promotion du stade et/ou de l'Olympique Lyonnais, ces droits étant librement accessibles par l'Olympique Lyonnais à tout tiers de son choix. Le détenteur du billet est par ailleurs informé que, pour assurer sa sécurité, le stade est équipé d'un système de vidéoprotection, placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire, dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires. Les clients sont informés qu'ils peuvent avoir accès à ces enregistrements (article L.253-5 du Code de la sécurité intérieure). Aux entrées du stade, le détenteur du billet accepte de se soumettre aux palpations de sécurité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectuées par tout fonctionnaire de police et/ou par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le Préfet, et pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Les objets interdits par le règlement intérieur du stade seront consignés ou saisis. Toute personne refusant de se soumettre aux mesures de contrôle et de sécurité se verra refuser l'entrée au stade sans qu'elle puisse prétendre à un quelconque remboursement de son billet. L'entrée dans le stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise manifeste de drogue. En cas de report du Match, que le coup d'envoi ait été donné ou non, le Titre d'accès reste valable pour le Match à la date à laquelle il est reprogrammé (et ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni remboursement). Si le Match auquel le Titre d'accès donne accès est annulé ou, en cas de commencement d'exécution, est définitivement arrêté en cours et n'est pas remis à jouer, le

Club décide de sa seule discrétion des modalités éventuelles de remboursement ou de compensation.
LE DETENTEUR DU BLILLET AFFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE QUI SONT ACCESSIBLES SUR LE LIEUDE VENTEET/OUSURLE STIENTERNET DE L'OL WAVAGUÍT.

BILLET NI REPRIS NI ÉCHANGÉ.
BILLET DÉLIVRÉ PAR LE SYSTÈME FAN XP.



*Sundae = dessert glacé à base de lait

Groupama — STADIUM

1129803100331105

1129803100331105